

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 juillet 2015

ORDRE DU JOUR

<u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015</u>	<u>4</u>
<u>DÉCISIONS DU MAIRE.</u>	<u>6</u>
<u>FINANCES.....</u>	<u>7</u>
<u>2015-07-01 : DÉCISION MODIFICATIVE 2015 N°1 – BUDGET PRINCIPAL</u>	<u>7</u>
<u>2015-07-02 : PRODUITS IRRÉCOUVRABLES</u>	<u>9</u>
<u>RESSOURCES HUMAINES.....</u>	<u>9</u>
<u>2015-07-03 : ÉVOLUTION DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION : TRANSFORMATIONS, SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES</u>	<u>9</u>
<u>2015-07-04 : ÉVOLUTION DES SERVICES MUNICIPAUX : TRANSFORMATIONS DE POSTES</u>	<u>11</u>
<u>2015-07-05 : RECRUTEMENT DE VACATAIRES</u>	<u>12</u>
<u>ÉDUCATION.....</u>	<u>12</u>
<u>2015-07-06 : MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTIONS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX PROJETS CONDUITS PAR LES ASSOCIATIONS</u>	<u>12</u>
<u>2015-07-07 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PROJET DE CLASSE – OCCE MATERNELLE CHÂTER</u>	<u>15</u>
<u>PETITE ENFANCE / JEUNESSE.....</u>	<u>16</u>
<u>2015-07-08 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018</u>	<u>16</u>
<u>SPORTS.....</u>	<u>16</u>
<u>2015-07-09 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)</u>	<u>16</u>
<u>CULTURE.....</u>	<u>17</u>
<u>2015-07-10 : FÊTE DE LA MUSIQUE 2015 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MUSIKA FRANCHE</u>	<u>17</u>
<u>QUESTIONS DIVERSES.....</u>	<u>18</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>23</u>

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames et Messieurs, bonsoir, je vous propose d'ouvrir ce dernier conseil municipal avant une trêve bien méritée d'été et de congés, je le souhaite pour vous.

Nous allons procéder à l'appel, et je confie cette tâche à Mme Petit.

(Mme Petit procède à l'appel.)

Pouvoirs : Francis Bonneman, Alain Guillon, Josiane Salambier-Michel, Christelle Poulard, Francis Trembleau, Maurice Guibert, Annie Jambon.

Secrétaire de séance : Lucette Rey.

◆◆◆◆◆

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Lors de la conférence des présidents qui s'est tenue le 1er juillet, M. Lambert a remplacé M. Rivier, il n'y avait pas de questions particulières hormis celles posées par M. Kretzschmar sur lesquelles nous reviendrons, comme à l'accoutumée, en fin de conseil.

Nous avons besoin d'un secrétaire de séance. Lors de la dernière séance, il s'agissait de M. Guibert, je confie cette tâche au groupe majoritaire.

(Mme Rey est désignée secrétaire de séance.)

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2015**

M. RANTONNET.- Avant de le mettre aux voix, y a-t-il des commentaires ?

M. LAMBERT.- Mesdames et Messieurs de la majorité municipale, nous n'approuverons pas le compte rendu du conseil municipal du 21 mai dernier car vous n'avez pas respecté le Règlement Intérieur de notre conseil qui prévoit en son article 5 que le secrétaire de séance contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Immédiatement après le conseil du 21 mai, à plusieurs reprises, M. Maurice Guibert, secrétaire de séance désigné, vous a demandé de lui transmettre le *verbatim* des propos tenus par M. Alain Guillon.

Vous avez laissé Mme la Directrice générale des services lui répondre en ces termes – je cite :

« *Monsieur,*

J'ai pris bonne note de votre demande d'envoi bien plus tôt que nous le pratiquons habituellement. Le compte rendu a été soumis à l'avis du service juridique du centre de gestion par rapport à ce qui peut être légalement rendu public. »

Fin de citation.

Le visa préalable du juriste du centre de gestion n'est en aucun cas prévu pour un compte rendu des débats d'une séance publique du conseil municipal.

En nous transmettant un compte rendu qui respecte parfaitement ce qui peut légalement être rendu public, vous avez délibérément privé les élus et les citoyens de Francheville présents du droit fondamental ouvert à chacun d'entre nous de saisir la justice de notre pays.

Pour protéger l'un des vôtres vous avez préféré expurger le texte original des formules les plus explicitement condamnables utilisées par M. Guillon. À telle enseigne que ma réaction à ses propos, comme la vôtre d'ailleurs, devient sans aucun fondement car votre collègue Guillon a le droit de s'exprimer librement dès lors que ses paroles s'inscrivent dans la stricte limite du débat démocratique.

Quand je constate au surplus qu'aucun élu de la majorité n'émet la moindre objection sur cette pratique, je considère que la liberté d'expression n'est pas garantie dans cette assemblée.

Vous comprendrez dans ces conditions que nous n'attendrons pas votre réponse et que nous laissons à la presse le soin de s'en faire l'écho.

Mesdames et Messieurs les censeurs, bonsoir.

M. RANTONNET.- Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

(Personne)

Je vais pouvoir répondre à M. Lambert

(Le groupe « Francheville au cœur » quitte la séance du conseil municipal)

M. RANTONNET.- Au terme de ce premier semestre 2015, la liberté d'expression a été victime de la barbarie terroriste. Certains d'entre vous ont manifesté à nos côtés leur soutien aux victimes et aux valeurs de la République.

Notre conseil municipal représente tous les courants de pensée, chacun a droit à la liberté d'expression dans le respect des personnes.

Dans cette enceinte, et aussi longtemps que je serai maire de Francheville le débat sera républicain.

Comme c'était le cas dans les mandats précédents, nous avons eu une réunion des présidents qui réunit les groupes concernés. Il y avait donc notre groupe

« Francheville autrement » ; M. Rivier était convié à cette réunion, il n'était pas disponible, c'est M. Lambert qui s'est présenté.

Lors de cette réunion des présidents, j'ai informé M. Lambert du rappel à la loi notifié à M. Guillon. Je ferai rigoureusement la même démarche avec n'importe quel autre conseiller municipal dans un cas similaire.

J'ai informé M. Lambert que l'analyse juridique interne ainsi que celle menée par le centre de gestion ne donnait pas matière à procédure. Si la parole du maire de Francheville ne suffit pas à M. Lambert, la bande-son est à sa disposition. Mais je note que M. Lambert a refusé l'enregistrement public, voir vidéo, des conseils dans le Règlement Intérieur lors de sa rédaction en début de ce mandat. Aujourd'hui s'il formule cette demande : je tiens les bandes à sa disposition.

Il est choqué par certains propos mais M. Lambert n'est pas choqué lorsqu'il traite « *d'imbéciles* » ceux qui ne partagent pas ses convictions, et ce dans une église. Ces propos ont d'ailleurs été réitérés et notés dans un précédent conseil municipal. Ces contradictions n'interpellent pas notre opposition.

Pour M. Lambert, l'engagement municipal est un métier depuis 32 ans, pour moi, Mesdames et Messieurs, c'est une fonction dans le cadre d'un contrat moral passé avec les Franchevillois et sur une durée déterminée.

Voilà ce que je voulais dire. Si M. Lambert est dans la rancune, c'est son souci.

Pour terminer, je souhaite dire que je détiens les pouvoirs de police de cette assemblée jusqu'en 2020, que cela convienne ou non à notre opposition, et à M. Lambert en particulier.

Je considère cet incident clos. Nous avons du travail, des délibérations à voter pour que l'administration travaille pendant cet été.

(M. Kretzschmar souhaite prendre la parole.)

J'ai demandé tout à l'heure qui souhaitait intervenir, je suis désolé, vous interviendrez en fin de conseil lors des questions diverses. Lorsque j'ai demandé qui souhaitait intervenir, seul M. Lambert a levé la main, vous n'avez pas levé la vôtre Monsieur Kretzschmar ; je vous donnerai la parole en fin de conseil, vous y reviendrez si vous le souhaitez ; on aura peut-être d'autres choses à dire.

Je mets ce compte rendu du conseil municipal aux voix.

(Il est procédé au vote)

LE COMPTE RENDU EST APPROUVÉ À LA MAJORITE – VOTE CONTRE DE M. KRETZSCHMAR.

- **Décisions du Maire.**

Présentation des décisions.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des commentaires ?

(Aucun).

Il n'est pas nécessaire de voter puisque ce sont des décisions qui relèvent de ma compétence.

ACTE EST DONNÉ À M. LE MAIRE.

FINANCES

- **2015-07-01 : Décision modificative 2015 n°1 – Budget Principal**

Présentation de la délibération par M. Calabre.

(Arrivée de M. Gotteland à 19 heures 15.)

M. RANTONNET.- Merci. Je laisse la place au débat. Y a-t-il des interventions ?

M. KRETZSCHMAR.- En écho à votre intervention précédente sur le compte rendu, je voulais vous remercier d'avoir complété le compte rendu de mes propos qui étaient relativement inaudibles à la dernière séance, je vous prie de bien vouloir m'en excuser ; j'ai un petit souci d'élocution en ces temps, si je ne suis pas audible, merci de me faire signe.

Vous avez comparé des éléments qui sont l'insulte qu'on fait à quelqu'un à d'autres formes d'expressions. Je voulais préciser qu'au titre de la loi, quand on traite une personne « d'imbécile », c'est une insulte ou au pire une information, quand on met en cause une personne sur sa race ou son origine, c'est un délit dans la loi française. Vous comparez les deux ; je crois que ce n'est pas comparable.

Ce n'était pas l'objet de ma demande sur cette décision modificative.

Nous avons débattu des dépenses imprévues lors du budget primitif. J'étais étonné que ce poste diminue largement au regard de ce qui avait été programmé en 2014 par rapport à 2015 ; M. Calabre nous avait assurés que ce poste était totalement maîtrisé est que l'estimation de 150 K€ était largement suffisante pour le budget 2015. Or, vous proposez une augmentation de 20 % des dépenses imprévues, ce n'est pas énorme, cela représente 30 K€ mais cela m'interroge sur vos propos du mois de décembre. C'est le sens de ma question.

M. CALABRE.- Effectivement, vous avez raison de poser cette question qui me permet de préciser la notion « de dépenses imprévues », c'est le terme des finances publiques mais on pourrait plutôt utiliser l'expression de « provisions ».

Ces dépenses imprévues recouvrent des dépenses qui auraient un caractère accidentel mais en vérité, pour l'essentiel, ces dépenses sont couvertes par les enveloppes des services. Lorsque de tels phénomènes se produisent, c'est par les services que la réponse est apportée.

En vérité, il faut entendre ce terme comme « provisions ».

Dans le budget de 2014 qui avait été voté par la municipalité précédente, l'enveloppe de dépenses imprévues recouvrait deux aspects. Elle était de 250 K€ dans laquelle il y avait 100 K€ de dépenses imprévues et 150 K€ de provisions pour la réforme des rythmes scolaires. En réalité, l'enveloppe pour dépenses imprévues était de 100 K€ ; nous l'avons donc augmentée.

De fait, ce sont des provisions qui nous permettront de financer des actions qui ne sont pas encore explicitement finalisées, même si nous avons déjà des éléments. Par exemple, il y a un logiciel de gestion des interventions des services techniques de 25 K€. Le montant vient d'être précisé, la somme n'était pas tout à fait calée lors du vote du budget primitif ; nous pouvons donc le financer par supplément de recettes, nous aurions pu le financer sur les provisions.

Par conséquent, cela signifie que nous avons une enveloppe qui nous permet de faire face à des actions qui n'ont pas encore été précisément identifiées, et surtout calées en termes budgétaires lors du vote du budget.

C'est en ce sens qu'il faut le comprendre. Ce qui est important c'est le fait que la gestion que nous conduisons nous permet de financer des investissements, et même davantage d'investissements que prévus, sans recourir à l'emprunt justement grâce à ces enveloppes. C'est de la marge.

M. RANTONNET.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. GOTTELAND.- Ce n'est pas une question mais je voudrais souligner qu'il faut remercier les services de la mairie qui ont réussi à avoir cinq DETR alors que l'on sait qu'il faut faire vite pour construire les dossiers car on a très peu de temps. Avec beaucoup de compétences, les services ont obtenu satisfaction sur les cinq dossiers présentés, ce qui a entraîné un supplément de recettes très important.

Merci.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je voudrais apporter un complément d'information aux propos de M. Calabre.

C'est une décision modificative technique mais c'est une DM qui, pour la première fois à Francheville depuis de très longues années, enregistre des recettes exceptionnelles sans augmentation de dépenses de fonctionnement. Dans les mandats précédents, chaque fois que nous avons une DM à Francheville, c'était une décision modificative d'augmentation de dépenses de fonctionnement prévues ou imprévues. Cette année, nous sommes dans un budget contraint et cette décision modificative se justifie par des recettes exceptionnelles qui viennent d'être évoquées : les aides que nos services, les élus, les équipes municipales ont réussi à obtenir auprès de l'État dans un environnement particulièrement difficile.

À mon tour, j'en remercie les équipes. Cela nous permet d'affecter ces recettes exceptionnelles à des dépenses exceptionnelles qui vont intervenir dans le courant

de l'exercice. Mais, comme l'a souligné M. Calabre, ce sont pour l'instant des provisions qui sont les bienvenues pour l'exercice en cours.

Si nous n'avons pas d'autres imprévus sur le deuxième semestre, cet exercice budgétaire qui était très contraint sur 2015, sans recours à l'emprunt et sans augmentation de l'impôt, sera à souligner en fin d'exercice.

Merci. Je mets cette décision modificative aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

- **2015-07-02 : Produits Irrécouvrables**

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Je présume qu'il n'y a pas de questions particulières.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

M. RANTONNET.- Pour clore le chapitre finances, je porte à votre information ce que j'ai souligné à la réunion des présidents – M. Lambert vous l'a peut-être fait suivre Monsieur Kretzschmar, je le souhaite - la Chambre régionale des comptes, dans un courrier du 29 juin 2015, nous a notifié un audit des comptes de la Ville sur la période de mon prédécesseur, à savoir de 2009 à 2014.

Cette étude commence, elle devrait s'achever à l'automne et nous aurons bien évidemment l'occasion d'y revenir puisque cela donnera lieu à un débat municipal soit fin novembre soit début janvier.

RESSOURCES HUMAINES

- **2015-07-03 : Évolution de la Direction de l'Éducation : transformations, suppressions et créations de postes**

Présentation de la délibération par Mme Santos Malsch.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Avez-vous des questions ou des demandes de complément d'information ?

M. KRETZSCHMAR.- Il me semble que cette délibération est importante au regard de la situation des agents et donc du service rendu.

Ne participant pas, hélas, à la commission ressources humaines je n'ai pas le détail de la construction de cette délibération ; je signale au passage à l'adjointe aux Ressources humaines que je n'ai pas reçu le compte rendu de cette commission.

Néanmoins, cette délibération a été évoquée en commission éducation par notre collègue adjointe à l'éducation, je l'en remercie.

J'ai plusieurs questions :

Si je comprends bien, il s'agit de supprimer sept postes, ce qui est très important au regard de l'effectif total des personnes qui se consacrent à l'animation et à l'entretien, notamment à l'entretien puisque cela représente six postes supprimés sur sept.

L'adjointe à l'éducation nous a précisé que le CTP s'était abstenu sur cette délibération alors que la délibération précise qu'il a voté pour, je voudrais avoir une précision sur ce point, peut-être que l'information n'était pas complète à ce stade.

Je voudrais avoir une information sur la manière dont les agents concernés ont été concertés et seront-ils accompagnés pour leur reconversion ?

L'information sur le souci que nous prendrons ensemble au regard de leur rythme de travail, supprimer des temps de pause (*propos inaudibles*) peut, certes, être une optimisation intéressante sur le plan financier mais catastrophique sur le plan humain et de la santé. Pensez-vous qu'il sera nécessaire de faire un travail de prévention pour éviter les problèmes de fatigue, de stress ou de difficulté qui peuvent amener des maladies comme c'est souvent le cas sur ces personnels d'entretien ?

Merci.

Mme SANTOS MALSCH.- Le compte rendu de la commission ressources humaines est en cours de validation, elle a eu lieu le 1^{er} juillet, je ne pense pas que nous soyons particulièrement en retard.

Il n'y a pas de suppression de postes, il y a des modifications d'emploi du temps dans les postes. Nous ne parlons pas de suppression.

En ce qui concerne les agents, une large concertation a été menée à la fois par la Direction des RH et par la Direction de l'éducation avec les agents concernés depuis le mois de mars.

Il y a eu des réunions d'équipe ainsi que des entretiens individuels avec ces agents. Les agents ont eu le choix entre plusieurs emplois du temps et, contrairement à ce qu'on pouvait penser parfois, certaines personnes ont choisi des temps partiels parce que cela les arrangeait dans leur vie familiale et parfois aussi pour la garde de leurs enfants. Donc, tout cela s'est fait dans la plus grande transparence et la plus grande concertation.

En ce qui concerne l'avis des représentants du personnel en Comité technique, ils se sont abstenus, les élus ont voté pour ; ce qui conduit à un avis favorable du Comité technique.

Néanmoins, je vous préciserai que les représentants du personnel ont voulu s'abstenir pour une raison de prudence parce qu'ils n'avaient aucun retour des agents concernés. On peut penser, compte tenu des semaines et des mois qui se

sont écoulés pendant toute la concertation, que s'il n'y a pas de retour c'est qu'ils n'ont pas eu de retour négatif des agents.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Je n'ai pas eu de réponse au regard de la question sur la prévention ?

Mme SANTOS MALSCH.- En ce qui concerne la prévention, je vous ai dit qu'il n'y avait pas de suppression de poste ; il n'y a donc pas de souci.

S'agissant de la prévention de la fatigue des agents, vous n'ignorez pas qu'il y a eu l'année dernière un audit concernant toutes les pratiques d'entretien des locaux scolaires. À la suite de cet audit, de nouvelles pratiques ont été mises en place préservant justement la fatigue des agents, et notamment tout ce qui peut conduire après plusieurs années à des troubles musculo-squelettiques.

Nous avons beaucoup travaillé au cours de cette année scolaire sur l'amélioration des techniques de travail et des temps de travail.

Je vous préciserai que ces agents avaient des emplois du temps extrêmement difficiles, notamment sur le plan familial, puisque ces personnes venaient très tôt le matin, avaient ensuite une coupure et revenaient en fin de journée, ce qui est assez difficile à gérer. Maintenant, elles ont toutes des emplois du temps beaucoup plus rationnels et en tout cas rassemblés qui leur permettent, à mon sens, de mieux organiser leur vie privée.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE CONTRE DE M. KRETZSCHMAR.

- **2015-07-04 : Évolution des services municipaux : transformations de postes**

Présentation de la délibération par Mme Santos Malsch.

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Avez-vous des questions ou des demandes de complément d'information ?

(Aucune)

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

- **2015-07-05 : Recrutement de vacataires**

Présentation de la délibération par Mme Santos Malsch.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Il est précisé dans la délibération, mais notre collègue ne l'a pas lu, que le vacataire projectionniste fera l'objet d'une étude en 2015 dans le travail mené par la Direction des affaires culturelles. Peut-on connaître le cahier des charges qu'aura la Direction des affaires culturelles sur ce réexamen ?

Mme SANTOS MALSCH.- Je n'ai pas lu cette partie, je voulais savoir si vous étiez particulièrement attentif à mes propos. *(Rires)*

Je n'ai pas le cahier des charges puisque, comme vous le savez, nous avons recruté une nouvelle Directrice des affaires culturelles qui arrivera à son poste à la fin du mois d'août. Elle sera en charge de revoir ce dossier avec son service.

M. RANTONNET.- Heureusement que vous êtes là Monsieur Kretzschmar. Vous allez avoir une longue soirée en notre compagnie mais on ne vous laissera pas seul, ne vous inquiétez pas.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

ÉDUCATION

- **2015-07-06 : Mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : conventions et attribution de subventions relatives aux projets conduits par les associations**

Présentation de la délibération par Mme Barbier.

Mme BARBIER.- En plus des associations, deux enseignants ont proposé des activités le jeudi après-midi, notamment l'informatique et l'escalade, sans oublier le Fort du Bruissin, la médiathèque, le cinéma qui proposera des films courts sur la citoyenneté. Nos ETAPS proposeront des activités sportives, il y aura aussi du compostage et la poursuite du jardinage dans les écoles.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. KRETZSCHMAR.- Je me réjouis de cette délibération qui va faire travailler, sur ce projet de rythmes scolaires 2015-2016, neuf associations dont huit associations franchevilloises, et notamment des associations sportives qui n'avaient pas participé précédemment à l'appel à projet, je suis heureux qu'elles s'y soient intéressées d'autant que leurs interventions se mêlent à des thématiques de la citoyenneté qui nous sont chères à toutes et à tous, n'est-ce pas chers collègues ?

Les propositions faites par les services municipaux, qui ne sont pas détaillées dans la délibération mais que vous avez citées, sont aussi importantes. Les associations franchevilloises et les services municipaux sont tous mobilisés sur les rythmes scolaires, j'en suis très heureux.

Je me rappelle que certains propos sur les rythmes scolaires tenus dans votre équipe, il y a à peine un an, étaient d'un autre ordre. Je vois que vous vous êtes totalement appropriés le concept jusqu'à aller au-delà puisque, si j'ai bien calculé, le budget 2015-2016 sera supérieur au budget 2014-2015.

Pour les personnes qui ne sont pas fortes en calcul, il serait peut-être intéressant d'en reprendre le total ainsi que la comparaison par rapport au budget de l'année précédente afin de comprendre l'effort que vous faites sur cette démarche des rythmes scolaires.

Je pense que votre recours – vous voyez à quoi je fais référence Monsieur le Maire - sera finalement négatif puisque vous êtes maintenant totalement porteur de cette démarche.

M. RANTONNET.- C'est bien noté, j'y reviendrai.

M. SADOT.- Bonsoir à tous. Je corroborerai ce qu'a dit M. Kretschmar mais, contrairement à lui, on subit cette réforme. Toutefois, nous l'avons maîtrisée, nous nous sommes adaptés et, je crois, que nous avons réussi à la dominer.

Je rebondirai sur une autre remarque concernant les livrets. Un livret va être remis à chaque famille à la rentrée scolaire à l'intérieur duquel seront mentionnées les différentes activités choisies par les élèves. À mon avis, c'est une bonne chose car les parents verront en temps réel ce que feront leurs enfants et ce livret permettra aux parents de savoir ce que font leurs enfants durant le temps scolaire.

Je répète que cette réforme a été dominée par la municipalité grâce au concours des services municipaux, de la municipalité et des associations franchevilloises. Nous avons subi cette réforme mais nous tentons de la maîtriser dans les meilleures formes.

M. de PARISOT.- Dans la lignée de ce que vient de dire M. Sadot, je voudrais indiquer que plus de 50 % des enfants ont participé aux activités mises en place. Cela n'a pas du tout un caractère obligatoire, seule la mise en place des rythmes scolaires a un caractère obligatoire pour la commune.

Par ailleurs, je souhaite mentionner que ce dispositif a reçu les félicitations de l'inspection académique.

Mme PETIT.- Je vais aller dans le sens de ma délégation des associations puisque c'est sous ma responsabilité. Je me félicite de l'investissement cette année d'associations qui, l'année dernière, étaient un peu plus frileuses mais souvent pour des raisons d'organisation en interne. Elles ont pris un peu de recul et ont pu, cette année, anticiper les appels à projet et y répondre favorablement ; nous en sommes très satisfaits.

La venue des associations sportives est une bonne chose. Je souligne que le taekwondo, sachant que le karaté était déjà représenté, a eu l'intelligence de présenter un dossier sur le secourisme.

Le choix de la municipalité de Francheville a été de prendre une après-midi, en l'occurrence le jeudi après-midi, d'autres municipalités avaient choisi les fins de journée tout au long de la semaine. Il apparaît au premier bilan que certaines municipalités, dont St Genis et Brignais, sont en train de revoir cette organisation et vont repartir sur une après-midi parce qu'elles s'aperçoivent que tant pour l'enfant que pour l'organisation des activités c'est beaucoup plus équilibré.

M. RANTONNET.- Au terme de cette première année d'expérimentation des rythmes scolaires, on note que 500 parents nous ont confié leurs enfants. N'oublions pas que pour une nouvelle équipe municipale, c'était un exercice périlleux dont nous nous serions bien passés dans le calendrier donné et en raison du coût que cela générerait.

Cela a été une vraie contrainte à gérer, et il vrai que nous n'y sommes pas allés avec un grand enthousiasme au départ.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'avant les activités, notre préoccupation principale était la sécurité des enfants. Cet objectif a été rempli avec un surencadrement.

J'insiste sur le fait que lorsque nous sommes sur 500 enfants, on est sur un échantillonnage à grande échelle.

Autre point, 85 agents de la ville ont été formés et impliqués pour l'étape du jeudi après-midi. C'est un vrai succès aussi pour nos agents, c'est une ouverture, c'est l'apprentissage d'un autre métier, et beaucoup d'entre eux reconduisent cette année d'expérimentation à la rentrée de septembre.

Comme l'a dit Mme Petit, un certain nombre d'associations ont été prises de court l'année dernière et n'ont pas pu concourir à l'appel d'offres. Cette année, nous avons un large choix dont on peut tous se féliciter surtout, comme vous l'avez dit M. Kretzschmar, quand il s'agit d'associations franchevilloises.

Enfin, nous avons fait voter les conseils d'école sur le choix. Votre équipe précédente avait retenu le Décret Peillon, celui d'un émiettement tout au long de la semaine, nous avons retenu et nous avons fait voter le Décret Hamon qui, lui, concentrait l'étape sur le jeudi après-midi. Au bout d'un an, il s'avère que la fatigue est certes importante pour les enfants qui doivent se lever plus tôt le mercredi matin. En revanche, j'ai lu dans la presse qu'un certain nombre de communes qui étaient sur le Décret Peillon basculeraient la saison prochaine sur le Décret Hamon, pour éviter un surcroît de fatigue chaque jour et permettre des activités plus qualitatives.

Il est assez satisfaisant pour une ville, et on peut tous se féliciter de ce résultat, que l'inspecteur de l'Éducation nationale cite régulièrement Francheville comme un modèle ainsi que le président de secteur des DDEN.

Au bout d'une année, Francheville est devenue, un modèle qualitatif avec quatre parcours. On va pouvoir mettre en cours les quatre parcours dès la saison prochaine et, comme vous l'aviez souligné, des activités culturelles, sportives mais aussi un parcours de citoyenneté auquel je suis particulièrement attaché compte tenu de ce premier semestre 2015, et tout ceci augure une belle deuxième année.

Je vous rappelle qu'au terme de la troisième année, nous verrons ce qu'il advient des Décrets Peillon et Hamon et des différentes expériences qui sont menées sur l'ensemble du territoire.

Je terminerai en disant que cette réforme des rythmes scolaires coûte très cher aux villes, au-delà de leur engagement et de la qualité de la prestation. Les parents ainsi que les enseignants sont vraiment préoccupés du surcroît de fatigue généré, mais c'est la loi et nous l'appliquons. Toutefois, malgré les contraintes de la loi, nous essayons d'en faire un vrai modèle pour l'avenir.

M. KRETZSCHMAR.- Monsieur le Maire, excusez-moi, mais je n'ai pas de réponse à ma question sur le budget global et son augmentation depuis l'année dernière.

Mme BARBIER.- Le budget est de 14 K€ pour 2015 pour les subventions associatives, il y a une augmentation de 20 % sur ces projets liés au TAP.

M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar, nous sommes bien d'accord, ce n'est pas le budget total qui, lui, est beaucoup plus conséquent.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

M. RANTONNET.- Je regrette que nos collègues de l'opposition aient quitté la salle, j'aurais aimé qu'ils entendent ce commentaire. Ceci explique peut-être cela, que ce soit sur les finances ou sur les rythmes scolaires.

- **2015-07-07 : Attribution d'une subvention exceptionnelle projet de classe – OCCE Maternelle Châter**

Présentation de la délibération par Mme Barbier.

M. RANTONNET.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

PETITE ENFANCE / JEUNESSE

- **2015-07-08 : Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018**

Présentation de la délibération par Mme Quiblier.

M. RANTONNET.- Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. KRETZSCHMAR.- Je ne suis peut-être pas attentif ou je ne comprends pas forcément.

On nous demande de valider le principe du contrat enfance/jeunesse et de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout avenant ne modifiant pas substantiellement ce contrat, mais on annonce par ailleurs que des modifications substantielles pourraient être apportées à ce contrat. Soit il ne s'agit pas du même, c'est le précédent qui est fini et le prochain qui s'ouvre... Ou alors je ne comprends pas.

C'est une question naïve et bête.

Mme QUIBLIER.- Pas du tout. Une fois que le contrat aura été signé, on dit que s'il y a des modifications à la marge, il ne sera pas nécessaire de signer à nouveau un contrat et ce sera validé directement par décision du Maire.

En revanche, pour signer le nouveau contrat, celui de 2015-2018, il y aura des modifications substantielles par rapport au précédent. Cela va être retravaillé, c'est pourquoi il y aura une commission Petite enfance/Jeunesse pour en parler et il y aura une délibération au prochain conseil municipal.

M. KRETZSCHMAR.- D'accord.

M. RANTONNET.- S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

SPORTS

- **2015-07-09 : Adhésion de la commune de Francheville à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)**

Présentation de la délibération par Mme Petit.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. KRETZSCHMAR.- J'avais déjà interrogé notre conseil lors d'une adhésion à une association de même nature sur le champ plutôt financier et comptable.

Dans la délibération, il est dit qu'il s'agit de « faire bénéficier notre collectivité », donc l'ensemble des élus et des agents. Ce qui m'intéresse, c'est de pouvoir accéder à l'ensemble des informations portées par cette association ANDES, dont le site est très bien fait mais dont les contenus principaux sont uniquement accessibles aux adhérents.

Je serais très heureux que Mme Petit nous représente, mais est-ce que l'ensemble des élus ainsi que les techniciens auront accès à l'ensemble des informations de cette association ?

Vous parlez également d'éléments techniques, il existe par ailleurs une association des techniciens du sport qui s'appelle l'ANDISS. Ne serait-ce pas plus cette association à vous apporter la collaboration technique ?

Mme PETIT.- Pour l'autre association, effectivement. Mais, là, du coup, ce sont les agents qui ont cette adhésion. Isabelle Gantet a, elle-même, cette adhésion à l'ANDISS ; il n'y a pas de souci.

Dès lors que j'aurai l'adhésion et les codes pour bénéficier du site, je reviendrai vers vous pour vous indiquer quelles informations pourront nous intéresser.

M. KRETZSCHMAR.- Vous n'avez pas répondu à ma question Madame Petit ; je souhaite que l'ensemble des élus puisse accéder au site.

Mme PETIT.- Je vous réponds que n'étant pas encore adhérente, je n'ai pas accès à ce site. Lorsque je le serai, je verrai s'il y a une possibilité d'ouvrir l'accès ou pas. Aujourd'hui, ils demandent qu'une personne soit référente. Par ma fonction de déléguée aux sports, je suis référente sur ce site, si des articles me semblent intéressants pour la commune, je les partagerai évidemment avec vous.

M. RANTONNET.- Avec vous et vos collègues, je vous rassure.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – ABSTENTION DE M. KRETZSCHMAR.

CULTURE

- **2015-07-10 : Fête de la Musique 2015 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Musika Franche**

Présentation de la délibération par Mme Petit.

M. RANTONNET.- Avez-vous des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Nous avons abordé le sujet de la Fête de la Musique dans un précédent conseil, il me semble qu'il y avait un défaut d'information au public dans la

mesure où les élus ont eu un *flyer* qui a été peu diffusé dans les commerces. De plus, il n'y a pas eu d'information ni dans le Franch'Info ni sur les panneaux sucettes et le panneau lumineux d'informations. De ce fait, le public a été sans doute un peu plus réduit que celui qu'on pouvait attendre en cette belle soirée où les associations franchevilloises se sont par ailleurs illustrées.

Merci.

M. RANTONNET.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- Après la dernière délibération de ce conseil municipal, nous passons aux questions diverses de M. Kretzschmar.

M. KRETZSCHMAR.- Comme de tradition puisque cela fait plus d'un an que je pose régulièrement ces questions au conseil municipal, je m'en tiendrai à deux questions ce soir.

La première est une question récapitulative :

Au regard des quelque 20 questions diverses posées par Francheville Écologie depuis un an au sein du conseil municipal [Je tiens la liste de ces questions et les réponses qu'on a pu grappiller petit à petit dans les comptes rendus du conseil municipal à l'attention de mes collègues et des services] plus des trois quart nécessitent des réponses complémentaires voire des réponses tout court.

Certaines ont été abordées partiellement au sein du conseil avec une réponse renvoyée *sine die*, d'autres n'ont reçu aucune réponse.

Comment la municipalité compte-t-elle apporter une réponse précise et un suivi de ces questions auprès du conseil Municipal et des habitants?

M. RANTONNET.- Comme vous avez eu une participation particulièrement active pour ce conseil et que vous posez régulièrement de très nombreuses questions dans ce conseil, je vous propose la chose suivante : on va rédiger pendant l'été un tableau récapitulatif de l'ensemble de vos questions posées depuis un peu plus de treize mois avec les réponses que nous avons apportées. Vous verrez avec plaisir que bon nombre se recoupent ou ont été posées plusieurs fois. Cela nous permettra d'aller tout de suite à l'essentiel pour les prochains conseils de la rentrée.

Que nos réponses ne vous conviennent pas, je l'accepte mais ce sont les nôtres et nous les assumons.

Je m'engage auprès de vous à vous donner un récapitulatif d'ici la fin de l'été, nous accordez-vous un délai jusqu'à fin août ?

M. KRETZSCHMAR.- Oui Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Donc, avant fin août, vous avez un tableau récapitulatif de vos 20 questions posées depuis 13 mois et les réponses que nous vous avons apportées. Vous aurez, je n'en doute pas un instant, l'occasion d'y revenir la saison prochaine.

Je vous laisse la parole pour votre deuxième question.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, persévérer n'est pas forcément un signe d'imbécillité, c'est parfois une capacité à être têtu.

Je pose donc ma deuxième question :

Les bus et cars autorisés à utiliser le site propre de LEOL sur Bel Air devaient être équipés de systèmes embarqués garantissant le seul usage de ce site à ces véhicules. Par courrier à la Mairie du 04/06/2014, le SYTRAL annonçait l'achèvement de l'équipement des véhicules dès la semaine suivante, soit mi-juin 2014.

Où en est la mise en œuvre de ce dispositif ? Et plus globalement, quel bilan la municipalité tire du fonctionnement de LEOL au regard du trafic, de la fréquentation, des durées de trajet, de la satisfaction des usagers et riverains ?

Merci.

M. RANTONNET.- Votre question est pertinente et mérite une réponse pertinente. Vous reconnaîtrez avec moi, Monsieur Kretzschmar, que vous l'avez posée la semaine dernière. Donc, je n'ai pas la réponse à cette question.

Monsieur Dassonville, vous l'avez ?

M. DASSONVILLE.- Comme toujours, j'apporterai une réponse à M. Kretzschmar. Je suis très étonné des allégations concernant le nombre d'absences de réponse ou de réponses incomplètes. Je me souviens d'une seule de réponse où, je l'avoue, j'avais botté en touche, c'est lorsque vous m'aviez demandé si nous avions entamé une réflexion sur une mise à jour du Plan climat 21. Si je me souviens bien, je vous avais répondu quasi textuellement que je n'avais pas encore eu le temps de me pencher sur ce dossier.

Depuis, j'ai pris le temps et, donc, au prochain conseil municipal du mois d'octobre... Je profite de la question que vous me posez pour faire un appel aux candidatures car nous renouvellerons la composition du pilotage de ce projet. Je vous rappelle que ce comité de pilotage avait été désigné dans sa composition par une délibération du

mois de mai 2012 et qu'il ne s'est jamais réuni, il n'a jamais été convoqué. Je souhaite donc réactiver l'activité de ce comité de pilotage.

Je fais donc appel à votre candidature si vous souhaitez participer à ce comité de pilotage, mais je ne vous demande pas une réponse immédiate. Vous avez aussi jusqu'à fin août (*rires*). Non, je vous accorde jusqu'à la fin septembre puisqu'il faudra que nous puissions mettre des noms sur le projet de délibération de notre conseil prévu pour le mois d'octobre.

M. KRETZSCHMAR.- Votre mansuétude est grande cher collègue, mais quant à LEOL?.

M. DASSONVILLE.- Nous y voici. Vous me posez une question très technique et vous me demandez de confirmer les écrits du Sytral qui nous aurait annoncé le 4 juin 2014 l'achèvement de l'équipement des véhicules la semaine suivant l'envoi de ce courrier.

Jusqu'à présent, je n'ai pas eu pour habitude de remettre en cause les affirmations du Sytral. Très franchement, je ne sais pas si ma réponse vous conviendra, certainement pas, elle va peut-être être classée dans les absences de réponse ou dans les réponses incomplètes, mais je ne peux pas vous répondre autre chose.

En ce qui concerne le bilan de la municipalité sur le fonctionnement de LEOL au regard du trafic, de la fréquentation et des durées de trajets. Vous n'ignorez pas qu'il y a une enquête intégrant ces questions plus précises que vous nous posez sur le fonctionnement de LEOL. Cette enquête a été lancée par la communauté devenue métropole. Cette enquête s'est terminée au mois de juin ; les données vont être traitées, exploitées et analysées ; nous aurons le résultat de cette enquête en novembre 2015. C'est du moins ce qui est affirmé sur le site du Sytral.

On pourrait se poser la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'affiner cette enquête par une deuxième qui serait lancée auprès de l'ensemble de nos habitants puisque je suppose que le Sytral a sélectionné les personnes qui étaient questionnées par eux.

Nous en parlerons dans notre commission cadre de vie/transport. Il me semble que vous n'avez pas assisté à la dernière réunion. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

S'agit-il d'une réponse complète ?

M. KRETZSCHMAR.- D'une future réponse, collègue.

M. DASSONVILLE.- Merci. Monsieur le Maire, si vous le permettez...

M. RANTONNET.- Je voudrais rester quelques instants sur le Sytral, je vous rendrai la parole ensuite.

Monsieur Kretzschmar, sachez que je suis administrateur au Sytral depuis quelques mois, et je ne souhaite pas être un administrateur passif, tant et si bien que je

souhaitais affronter Gérard Collomb à la présidence du Sytral, mais il a retiré sa candidature au dernier moment, et j'ai retiré la mienne.

La Présidente du Sytral est élue depuis un petit mois, les commissions sont en train de se mettre en place, et vous pouvez compter sur moi, compte tenu de mes combats passés et des enjeux qui sont ceux de Francheville, pour être un administrateur actif en conseil et dans les commissions.

J'aurai l'occasion d'apporter à notre opposition mais aussi à l'ensemble du conseil et aux Franchevillois des réponses très précises sur les exigences de Francheville mais, au-delà, de tout l'ouest Lyonnais, y compris pour un accès plus rapide au métro d'Oullins contrairement à ce que certains ont pu affirmer, mais je vous rassure ce n'est pas vous Monsieur Kretzschmar.

Monsieur Dassonville, vous souhaitez reprendre la parole.

M. DASSONVILLE.- Je vous remercie Monsieur le Maire. N'étant pas encore habitué aux manœuvres et spectacles politiques, je suis encore sous le choc de ce que j'ai entendu au début de ce conseil.

Si j'ai bien compris les propos de notre collègue M. Lambert, celui-ci nous aurait accusés d'avoir falsifié le procès-verbal de notre dernier conseil. C'est grave. On ne peut se permettre d'émettre publiquement des accusations sans fondement et, surtout, mettre en doute l'honnêteté de notre majorité municipale. C'est une nouvelle insulte proférée à notre encontre par M. Lambert, qui devient un habitué. C'est insupportable !

Je pensais, bien naïvement, je vous l'avoue, qu'un homme politique qui a été notre maire pendant 26 ans, devait être en capacité d'élever le débat politique et d'éviter de jouer un très mauvais rôle théâtral, qui ne lui ressemble pas d'ailleurs.

Monsieur le Maire, il me semble que ce nouvel écart de M. Lambert ne peut rester sans suite. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, mais c'est mon avis qui s'engage pour l'instant que moi.

M. RANTONNET.- Nous aviserons.

Nous terminons ce conseil municipal. Nous avons vécu un premier semestre particulièrement troublé. J'invite tout un chacun à respecter.... On a le droit d'avoir des différences, des idées. Dans ce conseil municipal, le débat doit être de conviction mais il doit néanmoins être courtois et respecter les personnes.

Je souhaite que M. Lambert ne reste pas dans la rancune. Je lui souhaite d'honorer le titre de maire honoraire qu'il a sollicité et qu'il a légitimement obtenu, qu'il prenne de la hauteur ; ce sera bien pour l'ensemble de la Ville.

Nous sommes en fin de conseil. Je voudrais juste qu'un point soit fait sur les Estivales du week-end dernier et on enchaînera sur les manifestations de la semaine à venir.

Mme PETIT.- Le week-end dernier ont eu lieu les premières Estivales de Francheville. C'était une première session. Nous avons eu une météo lourde mais les Estivales ont vraiment été réussies, contrairement à ce certains ont pu penser.

Plus de 900 personnes se sont déplacées pour venir soit au cinéma de plein air, soit aux activités du samedi, soit au concert du dimanche soir. Les associations se sont vraiment impliquées de manière motivée, constructive. Elles ont fait un travail ciblé sur ces Estivales et les personnes qui étaient sur site à ces moments-là, qui ont pu vivre avec eux ces moments de spectacles ont été vraiment enchantées de ce qu'elles ont vu, entendu et vécu.

Je tenais ici à remercier les associations qui ont joué le jeu avec nous ainsi que les agents qui ont monté ce projet avec nous en l'absence d'une Directrice de la culture. C'était un peu compliqué mais les agents ont relevé ce défi haut la main. C'était une très belle fête, c'était une fête estivale.

Nos partenaires nous ont bien soutenus. Je remercie ici : Carrefour, Botanic et les établissements FAHY de nous avoir soutenus dans cet événement.

Nous allons reproduire ces Estivales ; il y avait un véritable challenge à les faire et les Franchevillois étaient là. C'était par et pour les Franchevillois, et c'est vraiment ce qu'il s'est passé. L'année prochaine, je donne rendez-vous à tous pour de nouvelles Estivales et nous vous proposerons un nouveau programme.

M. RANTONNET.- Effectivement, 860 entrées sur deux jours avec un vrai week-end de canicule, pour une première édition, de surcroît sans directrice de la culture, ce n'est pas mal du tout. Ces Estivales ont été organisées par nos associations qui se sont bien démenées ; cela donne envie de faire encore mieux l'année prochaine.

Les manifestations à venir avant la trêve estivale :

- Le 13 juillet, j'espère que nous n'aurons pas un arrêté du préfet pour cause de sécheresse ou de canicule annulant notre feu d'artifice prévu à 22 heures 30 ;
- Nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnel apéritif républicain au Fort du Bruissin dès 11 heures le 14 juillet.

En attendant, je vous souhaite une très bonne soirée et un très bel été à ceux que je ne reverrai pas.

Merci à vous.

(Applaudissements)

La séance est levée à 20 heures 30.

FINANCES

• 2015-07-01- Décision modificative 2015 n°1 – Budget principal

Mesdames, Messieurs,

Le projet de Décision Modificative (DM) n°1 proposé au vote du conseil municipal apporte les modifications suivantes au Budget Primitif (BP) 2015 :

Section de fonctionnement :

En recettes : + 69 225,17 €

Dont :

Chapitre 013 (atténuations de charges) : + 6 444, 13 €

Chapitre 73 (impôts et taxes) : - 46 364,00 €

Chapitre 74 (dotations et participations) : + 56 182,00 €

Chapitre 77 (recettes exceptionnelles) : + 52 963,04 €

En dépenses : + 69 225,17 €

Chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) : + 18 060,00 €

Chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) : + 3 066,53 €

L'équilibre de la DM est obtenu par une progression des dépenses imprévues de fonctionnement et par une augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de respectivement + 28 098,64 € et + 20 000,00 €.

Pour cette DM1, la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à + 69 225,17 €.

Section d'investissement :

En recettes : + 164 909,00 €

Dont :

Chapitre 13 (subventions d'investissement) : + 144 909,00 €

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 20 000,00 €

En dépenses : +164 909,00 €

Dont :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : + 76 552, 00 €

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : + 33 218,00 €

Chapitre 020 (dépenses imprévues) : + 55 139,00 €

Pour cette DM1, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à + 164 909,00 €

Après Dm1,

Les dépenses imprévues de fonctionnement s'élèvent à 178 098,64 €

Les dépenses imprévues de la section d'investissement s'élèvent à 243 906,29 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 658 534,86 €

Il n'y a pas de recours à l'emprunt.

Les crédits votés au BP, puis en DM1 sont rappelés ci après

(voir tableau page suivante)

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter la décision modificative n°1 telle que présentée et détaillée dans l'annexe jointe.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : +69 225,17 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 164 909,00

Section de Fonctionnement									
dépenses					recettes				
chapitre	BP 2015	DM1	Taux d'évol	BP+DM1	chapitre	BP 2015	DM1	Taux d'évol	BP+DM1
011 charges à caractère général	2 787 373,20			2 787 373,20	013 atténuation de charges	47 000,00	6 444,13	13,71%	53 444,13
012 charges de personnel	7 472 800,00			7 472 800,00	70 produits des services	1 110 163,00			1 110 163,00
014 atténuation de produits	228 302,00			228 302,00	73 impôts et taxes	8 966 068,00	-46 364,00	-0,52%	8 919 704,00
022 dépenses imprévues	150 000,00	28 098,64	18,73%	178 098,64	74 dotations et participations	2 489 039,00	56 182,00	2,26%	2 545 221,00
042 opération d'ordre de transfert entre section	513 905,43			513 905,43	75 autres produits de gestion courante	33 400,00			33 400,00
65 autres charges de gestion courante	1 331 746,40	18 060,00	1,36%	1 349 806,40	042 opération d'ordre de transfert	47 855,00			47 855,00
66 charges financières	227 000,00			227 000,00	77 recettes exceptionnelles	5 000,00	52 963,04	1059,26%	57 963,04
67 charges exceptionnelles	5 500,00	3 066,53	55,76%	8 566,53	002 résultat reporté provisoire	656 636,89			656 636,89
sous total charges fonctt avant virement	12 716 627,03			12 716 627,03	total des recettes de fonctionnement	13 355 161,89	69 225,17	0,52%	13 424 387,06
023 virement à la section d'investissement	638 534,86	20 000,00	3,13%	658 534,86					
total dépenses de fonctionnement	13 355 161,89	69 225,17	0,52%	13 424 387,06					
Section d'investissement									
dépenses					recettes				
chapitre	BP 2015	DM1	Taux d'évol	BP+DM1	chapitre	BP 2015	DM1	Taux d'évol	BP+DM1
20 immobilisations incorporelles	30 995,00	76 552,00	246,98%	107 547,00	10 dotations fonds divers et réserves	291 789,00			291 789,00
204 subventions d'équipement versées	57 475,00			57 475,00	1068 affectation du résultat	484 540,02			484 540,02
21 immobilisations corporelles	1 096 831,26	33 218,00	3,03%	1 130 049,26	13 subventions d'investissement	13 455,00	144 909,00	1076,99%	158 364,00
23 immobilisations en cours	0,00			0,00	204 subventions d'équipement reçues	1 267,00			1 267,00
opérations	378 027,74			378 027,74	16 emprunts	0,00			0,00
27 autres immobilisations financières	24 000,00			24 000,00	16 449 revolving	350 000,00			350 000,00
RAR dépenses	525 818,13			525 818,13	024 produits des cessions	900 000,00			900 000,00
16 emprunts	535 000,00			535 000,00	RAR recettes	32 530,16			32 530,16
16 449 revolving	350 000,00			350 000,00	021 virement de la section de fonctionnement	638 534,86	20 000,00	3,13%	658 534,86
020 dépenses imprévues	188 767,29	55 139,00	29,21%	243 906,29	040 opérations d'ordre de transfert entre section	513 905,43			513 905,43
001 déficit d'investissement reporté	0,00			0,00	001 excédent d'investissement reporté	8 747,95			8 747,95
040 opérations d'ordre de transfert entre section	47 855,00			47 855,00					0,00
total dépenses d'investissement	3 234 769,42	164 909,00	5,10%	3 399 678,42	total des recettes d'investissement	3 234 769,42	164 909,00	5,10%	3 399 678,42

- **2015-07-02 – Produits irrécouvrables**

Mesdames, Messieurs,

Le comptable du Trésor chargé du recouvrement des produits communaux nous informe que plusieurs titres de recettes sont irrécouvrables. Les redevables concernés ne peuvent plus faire l'objet des procédures de recouvrement contentieuses.

Il vous est donc proposé d'admettre en créances irrécouvrables les titres de recette suivants, du fait de leur montant, inférieur au seuil des poursuites, ou du fait du décès du redevable :

N° du titre	montant
2014-500	6,00 €
2014-722	6,00 €
2014-898	8,68 €
2014-1262	10,50 €
2014-1371	70,50 €
2013-1524	20,10 €
2013-1557	7,50 €
2014-1581	6,00 €
2014-1673-ligne 1	3,36 €
2014-1673 ligne 2	42,30 €
2014-1784 ligne 1	4,08 €
2014-1784 ligne 2	13,50 €
2014-1802	18,27 €
2013-1895	12,06 €
2014-2002 ligne 1	15,00 €
2014-2002 ligne 2	58,75 €
2014-2003	5,00 €
2014-2172	5,31 €
2014-2298	18,00 €
2013-2452	5,00 €
2014-2693	6,00 €
2014-2735 ligne 1	4,32 €
2014-2735 ligne 2	6,00 €
2014-2752	12,18 €

364,41 €

Ces créances concernent des impayés périscolaires.

Cette admission se traduira par un mandat émis au chapitre 65, article 6541, fonction 01 pour un montant total de 364.41 €.

Je vous précise que cette décision fait disparaître ces créances des écritures du comptable, mais n'éteint pas pour autant la dette des redevables.

La Chambre Régionale des Comptes appréciera en dernière instance s'il y a lieu de dégager la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

RESSOURCES HUMAINES

- 2015-07-03 : Évolution de la Direction de l'Éducation : transformations, suppressions et créations de postes

Mesdames, Messieurs,

La nécessaire adaptation constante des services municipaux à l'évolution des missions de la collectivité et du service public communal, aux priorités de l'équipe municipale et aux obligations nouvelles de tous ordres nous conduit à proposer régulièrement un ajustement et une réorganisation des emplois de la collectivité.

Le secteur suivant est concerné :

La Direction de l'Éducation

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable des membres du Comité Technique. Cette délibération a été présentée en Commission Ressources Humaines du 01^{er} juillet 2015.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions sont prévues et votées au budget primitif 2015.

* La création de la Direction de l'Éducation nécessite **d'ajuster l'affectation d'un agent en charge de la gestion périscolaire**, telle qu'elle était prévue dans le tableau des effectifs.

Il convient de modifier l'intitulé de ce poste (anciennement Gestionnaire périscolaire - opérateur secrétariat général - assistant administratif DSIT- coordinateur accueil) et son affectation (l'agent était anciennement affecté à la DSIT et à la Direction de l'Éducation). Il est proposé de transformer ce poste en un poste de **Gestionnaire périscolaire**, à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs et de l'affecter uniquement au sein de la Direction de l'Éducation.

*Par ailleurs, il convient **de réajuster le nombre et le volume horaire des postes d'agent d'entretien et de restauration, d'atsems, de directeurs d'accueil de loisirs et d'animateurs** suite au bilan tiré du fonctionnement des écoles sur les temps périscolaires, Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et temps extrascolaires depuis la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015.

L'ajustement à la baisse du volume horaire de certains postes d'agents de restauration, d'atsem et d'animateurs est en effet principalement lié à un ajustement à la baisse des temps de travail des agents en fonction du calendrier scolaire, des temps de préparation des activités, temps de réunion et des temps de formation des agents.

Les temps de préparation des activités, temps de réunions et temps de formations, dont le volume prévu pour la rentrée scolaire 2014/2015 visait à ce que l'équipe de la direction de l'Éducation puisse préparer, lancer et suivre ce nouveau projet dans les

meilleures conditions, ne nécessite pas à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 de volume d'heures comparables, au vu des besoins du service.

Cet ajustement a pour conséquence la baisse de temps de travail de certains postes occupés en 2014/2015 par des agents non titulaires ainsi que la baisse du nombre total de postes, pour les postes d'animateurs créés au tableau des effectifs et recrutés en besoin occasionnel.

Pour les agents d'entretien et de restauration collective :

La collectivité ne disposera plus de 29 postes à temps complet mais de 22 postes à temps complet et 7 postes à temps non complet, dont le temps de travail est compris entre 82 % et 93 %.

Pour les atsems :

La collectivité ne disposera plus de 17 postes à temps complet mais de 12 postes à temps complet et 5 postes à temps non complet, dont le temps de travail est compris entre 83 % et 96 %.

Pour les animateurs :

Il est proposé de légèrement ajuster à la hausse le poste de directeur de CLSH de Bel Air (de 21.65/35^{ème} à 28.04/35^{ème}) en vue de décharger de certaines missions (direction de l'accueil de loisirs pendant certaines périodes de vacances scolaires et gestion des inscriptions pour ces vacances) affectées sur le poste de directeur de CLSH du Châter, et relativement denses à mener.

La collectivité disposera donc de 2 postes de direction de CLSH à temps complet et d'un poste de direction de CLSH à temps non complet de 80 % (et non plus de 73 %)

Les postes d'animateurs les plus importants ne seront plus de 7 postes compris entre 84 % et 93 % mais de 6 postes : 3 postes à 76 % et 3 postes à 93 %.

Enfin, les postes d'animateurs de périscolaire du soir et des temps d'activités périscolaires étant liés pleinement à la fréquentation du service, il est proposé pour plus de souplesse, de les supprimer du tableau des effectifs et de les pourvoir en besoin occasionnel selon le nombre d'enfants inscrits.

Je vous propose, **Mesdames, Messieurs**, par conséquent de valider les dispositions suivantes :

- Ajustement du poste de Gestionnaire périscolaire et affectation de ce poste au sein de la Direction de l'Éducation:

- Transformation du poste de Gestionnaire périscolaire – opérateur secrétaire général – assistant administratif DSIT – coordinateur accueil à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs en

un poste de **Gestionnaire périscolaire au sein de la Direction de l'Éducation** à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

- Ajustement des postes d'agents de restauration et d'atsem à l'école du Bourg comme suit :

1. Suppression de deux postes d'agent d'entretien et de restauration à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
2. Création d'un poste d'agent d'entretien et de **restauration à temps non-complet (32,6/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
3. Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration **à temps non-complet (28,76/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
4. Suppression de deux postes d'atsem à temps complet ouverts au cadre d'emplois des atsem.
5. Création d'un poste d'atsem **à temps non-complet (33,56/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des atsem.
6. Création d'un poste d'atsem **à temps non-complet (28,96/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des atsem.

- Ajustement des postes d'agents de restauration à l'école du Chater comme suit :

7. Suppression de cinq postes d'agent d'entretien et de restauration à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
8. Création de deux postes d'agent d'entretien et de **restauration à temps non-complet (29,87/35^{ème})** ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
9. Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration **à temps non-complet (27,16/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
10. Création de deux postes d'agent d'entretien et de **restauration à temps non-complet (28,76/35^{ème})** ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- Ajustement des postes d'atsem à l'école de Bel-Air comme suit :

11. Suppression de trois postes d'atsem à temps complet ouverts au cadre d'emplois des atsem.

12. Création d'un poste d'atsem à **temps non-complet (33,63/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des atsem.
13. Création d'un poste d'atsem à **temps non-complet (32,02/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des atsem.
14. Création d'un poste d'atsem à **temps non-complet (31,96/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des atsem.

- Ajustement des postes de directeurs de CLSH et d'animateurs comme suit :

15. Transformation d'un poste de **Directeur du CLSH de Bel-Air** à temps non-complet (21,65/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation en un poste de Directeur du CLSH de Bel-Air à temps non-complet **(28,04/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation.
16. Transformation de deux postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (32,69/35^{ème}) ouvert aux grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en deux postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (32,69/35^{ème}) **ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation.**
17. Transformation d'un poste d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (26,11/35^{ème}) ouvert aux grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en un poste d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet **(32,69/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation.
18. Transformation de trois postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (26,11/35^{ème}) ouvert aux grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en trois postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet **(26,51/35^{ème})** ouverts au cadre d'emplois des adjoints d'animation.
19. Suppression de huit postes d'Animateur périscolaire à temps non-complet (8,15/35^{ème}) ouverts aux grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.
20. Suppression de quatre postes d'Animateur périscolaire à temps non-complet (4,33/35^{ème}) ouvert aux grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Je vous propose, par conséquent, Mesdames, Messieurs, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-joint.

- **2015-07-04 : Evolution des services municipaux : transformations de postes**

Mesdames, Messieurs,

La nécessaire adaptation constante des services municipaux à l'évolution des missions de la collectivité et du service public communal, aux priorités de l'équipe municipale et aux obligations nouvelles de tous ordres nous conduit à proposer régulièrement un ajustement et une réorganisation des emplois de la collectivité.

Les secteurs suivants sont concernés :

- La Direction de la Communication
- L'EAJE Air d'Enfance
- La Direction des Finances
- La Police municipale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cas d'une suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable des membres du Comité Technique. Cette délibération a été présentée en Commission Ressources Humaines du 01^{er} juillet 2015.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions sont prévues et votées au budget primitif 2015.

*** Au sein de la Direction de la Communication, il est proposé la transformation du poste suivant :**

L'enrichissement des missions du poste de graphiste vers des missions de chargé de communication amène à transformer le poste de graphiste. Ce poste sera donc transformé en un poste de **Chargé de communication et de création graphique** à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des **adjoints administratifs territoriaux**, des techniciens territoriaux et des **rédacteurs territoriaux**.

*** Au sein de l'EAJE Air d'Enfance, il est proposé la transformation des postes suivants :**

Il est proposé de transformer un poste en **assistant éducatif petite enfance** ouvert aux cadres d'emplois des agents sociaux territoriaux et des auxiliaires de puériculture.

*** Au sein de la Direction des Finances, il est proposé la transformation du poste suivant :**

Il est proposé d'ouvrir le poste de Chargé des marchés publics et assurances au cadre d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs territoriaux.

*** Au sein de la Police municipale, il est proposé la transformation du poste suivant :**

En vue du recrutement d'un nouveau gardien de police municipale suite au départ en mutation de l'agent occupant ce poste, il est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emplois des agents de police municipale.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, par conséquent de valider les dispositions suivantes :

- Ajustement au sein de la Direction de la Communication :
 - o Transformation du poste de Graphiste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste de Chargé de communication et de création graphique à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux, des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux.
- Ajustement au sein de l'EAJE Air d'Enfance :
 - o Suppression d'un poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet ouvert aux grades d'agent social de 1^{ère} classe, d'agent social principal de 2^{ème} classe, d'agent social principal de 1^{ère} classe et d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe.
 - o Création d'un poste d'Assistant éducatif petite enfance à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des agents sociaux territoriaux et des auxiliaires de puériculture.
- Ajustement au sein de la Direction des Finances :
 - o Transformation du poste de Chargé des marchés publics et assurances à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs en un poste de chargé des marchés publics et assurances à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs.
- Ajustement au sein de la Police municipale :

- Transformation du poste de Gardien à temps complet ouvert au grade de Gardien en un poste de Gardien à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de police municipale.

Je vous propose, par conséquent, Mesdames, Messieurs, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-joint.

- **2015-07-05 : Recrutement de vacataires**

Mesdames, Messieurs,

Afin de pérenniser la sécurité des piétons lors des entrées et des sorties d'écoles et de permettre aux agents de police municipale et aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) de se consacrer aux missions de police de stationnement, il est envisagé de reconduire à compter de septembre deux vacataires pour assurer ces missions selon les dispositions suivantes :

Type de vacation	Service	Rémunération (brut)	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel
Entrée-sortie d'écoles	Police municipale	Smic horaire brut par vacation	72 heures

Considérant par ailleurs qu'il convient de pérenniser les vacances actuelles liées aux études surveillées (assurées par le personnel non enseignant) et liées aux projections des séances de cinéma, pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016, il est proposé de définir les vacances suivantes :

Type de vacation	Service	Rémunération (brut)	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Études surveillées (personnel non enseignant)	Scolaire	13,67 euros par vacation	23 heures	01/09/2015 au 31/08/2016
Surveillance (personnel non enseignant)	Scolaire	Smic horaire	5 heures 45 minutes	01/09/2015 au 31/08/2016
Projectionniste	Direction des Affaires Culturelles	46,20 euros par vacation	15 heures	01/09/2015 au 31/08/2016

Il est précisé qu'il est prévu de réétudier les modalités de ces vacances au cours du second semestre 2015 dans le cadre d'un travail à mener par la Direction des Affaires Culturelles (pour les vacances du projectionniste).

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions sont prévues au budget primitif 2015.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable des membres du Comité Technique. Cette délibération a été présentée en Commission Ressources Humaines du 01^{er} juillet 2015.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à créer ces vacances telles que définies ci-dessus,
- à inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

ÉDUCATION

- **2015-07-06 : Mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : conventions et attribution de subventions relatives aux projets conduits par les associations**

Mesdames, Messieurs,

1 - En application des dispositions du Décret du 24 Janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire et du décret du **7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires**, la commune met en place des activités périscolaires chaque jeudi de 13h 30 à 16h 30 depuis la rentrée de septembre 2014.

Conformément au projet éducatif de territoire (PEDT) qu'elle a initié, les enfants de

CE2/CM2 rejoignent des sites extérieurs dans le cadre de parcours découvertes et les enfants des petites sections/CE1 restent dans les écoles sur des espaces ludiques ou des activités en ateliers.

Après une année d'expérimentation de ce rythme scolaire, la Ville maintient cette organisation. En revanche, une répartition nouvelle des groupes est mise en place pour la rentrée de septembre 2015 : les enfants de la maternelle et du CP resteront dans les écoles et les CE1/CE2 ainsi que les CM1/CM2 sortiront sur des sites extérieurs.

2 - La commune a souhaité s'appuyer sur la richesse, les compétences et la diversité des associations locales afin que celles-ci proposent à leur tour des thématiques pour chaque parcours.

A cet effet, elle a engagé une procédure d'appel à projets sollicitant des propositions strictement fondées sur l'initiative associative dans le cadre des objectifs réglementaires, déclinant l'intitulé des actions projetées, leurs perspectives pédagogiques, les horaires et lieux envisageables pour les réaliser, les publics visés, les intervenants, les coûts prévisionnels.

L'ensemble accompagné d'une fiche présentant l'association, ses organes dirigeants, son personnel et ses adhérents ainsi que ses principales données financières et une synthèse de ses activités au bénéfice des publics jeunes.

Par délibération du 28 août 2014, la Ville a conclu avec 6 associations des conventions d'objectifs et de moyens pour l'année scolaire 2014/2015. Un bilan de l'année scolaire a été fait lors d'une rencontre le jeudi 7 mai 2014.

Ainsi, la Ville a décidé d'engager une nouvelle procédure d'appel à projets dans le cadre de l'année scolaire 2015/2016.

3 - Adressé aux associations Franchevilloises et publié sur le site de la commune du 20 Mai au 5 Juin 2015, cet appel a suscité treize réponses positives.

L'appel à projets sollicite des propositions :

A - Sur des activités dirigées dans un cadre ludique, suscitant l'éveil à des pratiques culturelles, sportives et citoyennes pour tous les groupes.

La démarche pédagogique étant de conjuguer :

- Des activités sur des approches et des objectifs ludiques (sports, culture...)
- Des activités sur des approches ludiques et des objectifs de citoyenneté.

Ces dernières distinguées sur quatre thématiques et destinées aux enfants de CM1/CM2 :

- + Sport et citoyenneté, intégrée à raison de trente minutes pour compléter les séances à objet sportif (approche de la règle de jeu, fair-play....)
- + Parcours civique (sécurité routière, premiers secours, comportements citoyens...)
- + Citoyenneté et environnement.
- + « Ma cité idéale » (création, organisation...)

-B -Sur des projets de formation/accompagnement du personnel communal et (ou) la fourniture de ressources et outils pour réaliser les activités.

Les projets présentés ont été analysés en fonction de deux séries de critères :

- Pédagogiques et techniques : concordance des objectifs avec ceux de la réforme, notions de découverte et d'expérimentation, intégration dans les parcours prévus par le PEDT, couverture d'activités sur différents niveaux, facilité organisationnelle.
- Financiers : coût horaire maximal de 60 Euros, toutes charges comprises.

4 - À l'issue de l'examen des dossiers et d'un échange avec les associations candidates, les projets de 9 associations feront l'objet d'une mise en œuvre effective en septembre 2015 :

Activités à l'intérieur de l'école : Petites sections et moyennes sections

1/ Association : « Théâtre de Bulle »

Activité proposée : « Explorations ludiques »

Durée : une heure durant 35 semaines

Encadrement : 2 intervenants

Cycle : Petites sections et moyennes sections

Subvention annuelle requise : 3990 € pour 35 semaines dont 1596 € en 2015.

Activités à l'intérieur de l'école : Grandes sections et CP

2/ Association : « Théâtre de Bulle »

Activité proposée : « Marionnettes »

Durée : deux heures durant 35 semaines

Encadrement : 1 intervenant

Cycle : Grandes sections et CP

Subvention annuelle requise : 3990 € pour 35 semaines dont 1596 € en 2015.

3/ Association : « École de musique »

Activité proposée : « initiation à la pratique vocale »

Durée : deux heures durant 14 semaines

Encadrement : 2 intervenants

Cycle : Grandes sections et CP

Subvention annuelle requise : 1680 € pour 14 semaines dont 1680 € en 2016.

Activités extérieures à l'école : CE1/CE2

4/ Association : « Centre de Karaté Franchevillois »

Activité proposée : « Approche de toutes les disciplines martiales »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : professeur BEES

Classes concernées : CE1-CE2

Subvention annuelle requise : 3500 € dont 1400 € en 2015.

5/Association : « Centre social de Francheville »

Activité proposée : « Jeux inter-générationnels »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : un intervenant

Classes concernées : CE1-CE2

Subvention annuelle requise : 2800 € dont 1120 € en 2015.

6/Association : « Football club franchevillois »

Activité proposée : « football et citoyenneté »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : un intervenant

Classes concernées : CE1-CE2

Subvention annuelle requise : 2625 € dont 1050 € en 2015.

Activités extérieures à l'école : CM1/CM2

7/Association : « Pièces en Stock »

Activité proposée : « Initiation au théâtre d'improvisation »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : encadrant comédien

Classes concernées : CM1-CM2

Subvention annuelle requise : 4200 € dont 1680 € en 2015.

8/ Association : « La ruée vers l'Art »

Activité proposée : « Approche ludique de textes par le théâtre »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : comédien/metteur en scène

Classes concernées : CM1-CM2

Subvention annuelle requise : 4200 € dont 1680 € en 2015.

9/ Association : « France Taekwondo »

Activité proposée : « découverte du secourisme »

Durée : 2 heures durant 35 semaines

Encadrement : moniteur premier secours

Classes concernées : CM1-CM2

Subvention annuelle requise : 2100 € dont 840 € en 2015.

10/ Association : « École de musique »

Activité proposée : « initiation à la pratique musicale des percussions »

Durée : deux heures durant 7 semaines

Encadrement : 2 intervenants

Cycle : CM1-CM2

Subvention annuelle requise : 840 € pour 7 semaines dont 840 € en 2016.

Fourniture de ressources

11/ Association : « Maison des solidarités »

Location de supports pour thématique de jeux citoyens

Durée : 35 semaines

Subvention annuelle requise : 700 € dont 280 € en 2015.

5 – Chacune de ces interventions fera l'objet d'une Convention d'objectifs et de moyens spécifiques entre la commune et l'association porteuse, qui articulera :

- + L'intitulé de l'action et ses objectifs.
- + Les conditions de réalisation.
- + Les moyens, autres que financiers, mobilisés par la commune et par l'association.
- + Les responsabilités respectives et leur sanction le cas échéant
- + Le montant total de l'activité et les modalités de versement des subventions afférentes
- + Les conditions de l'évaluation de l'activité.

Les Conventions seront conclues pour une durée d'une année correspondant à l'année scolaire 2015/2016 sans tacite reconduction -les années ultérieures faisant l'objet de nouveaux appels à projets-.

D'autres projets pourront être, le cas échéant, intégrés dans la démarche dès le mois de novembre 2015 (à l'issue d'un premier cycle scolaire) selon l'aboutissement de certains projets en cours d'élaboration. Ils feront, en ce cas, l'objet d'une validation en conseil municipal.

Vu la présentation en commission Éducation en date du 23 juin 2015,

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le maire à signer les Conventions d'objectifs et de moyens (selon le modèle joint en annexe) relatives aux interventions des neuf associations citées ci-dessus dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2015 à juillet 2016,

- Allouer à chaque association pour 2015, une subvention spécifique liée aux activités conduites de septembre à décembre 2015 sur les projets décrits ci-dessus soit :

1/ « Théâtre de Bulle », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 3192 €.

2/ « École de musique de Francheville », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 2520 €.

3/ « Centre de Karaté Franchevillois » subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1400 €.

4/ « Centre social de Francheville », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1120 €.

5/ « Football club franchevillois », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1050 €.

6/ « Pièces en Stock », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1680€.

7/ « La ruée vers l'Art », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.

8/ « France Taekwondo », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 840 €.

9/ « Maison des solidarités », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 280 €.

- Dire que ces subventions seront imputées sur l'article 6574 du budget principal 2015

de la commune dûment approvisionné.

- **2015-07-07 : Attribution d'une subvention exceptionnelle projet de classe – OCCE Maternelle Châter**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique éducative de la Ville de Francheville, une participation financière est accordée aux écoles afin de permettre la réalisation de projet de classes.

Par courrier du 15 juin 2015, une classe de Petite Section / Grande Section de l'école maternelle du Châter a sollicité une demande de subvention exceptionnelle pour le montage d'un projet danse durant l'année scolaire 2015/2016.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans le parcours culturel de l'élève autour de la danse comme moyen d'expression, de création, et de partage. Les compétences visées touchent aussi bien au domaine artistique (découvrir les possibilités d'expression, enrichir son répertoire gestuel, découvrir et comprendre les différents rôles : danseur, spectateur et les différents temps de la chorégraphie) qu'à d'autres domaines (temps et espaces, activités d'expression corporelle).

Il est sollicité une participation de la ville pour le financement de l'intervention d'une danseuse professionnelle lors de séance auprès des élèves. Il est proposé d'attribuer 400€ de subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, la Ville prend en charge le coût du transport pour la participation de la classe à la semaine de la danse à l'Atrium de Tassin La Demi-Lune. Le matériel et les décors sont financés par des actions de la coopérative de l'école et de l'enseignante.

Vu la présentation en commission Éducation en date du 23 juin 2015,

Dans le cadre des politiques éducatives et culturelles mises en œuvre en direction des élèves franchevillois, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

-d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante : 400 € à l'OCCE de l'école maternelle du Châter sous réserve de la validation du projet par l'Inspecteur de l'Éducation nationale

-de dire que cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574 du budget principal 2015 de la commune dûment approvisionné.

PETITE ENFANCE / JEUNESSE

- **2015-07-08 : Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018**

Lors de la séance du 17 Juin 2015, le Comité de Pilotage du C E J s'est réuni. Au vu du bilan des actions réalisées, il a donné son approbation aux orientations générales et aux projets.

Il est rappelé que ce Contrat, signé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, a pour objectif essentiel de favoriser l'épanouissement des enfants de 0 à 17 ans révolus par une offre de temps de garde et de loisirs privilégiant une localisation géographique équilibrée, la définition d'une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes et enfin, recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands. Ce Contrat ouvre droit pour la Commune à une Prestation de Service qui correspond à 55 % du reste à charge au regard d'un prix plafonné.

1 / Pérenniser les actions éligibles en cours :

VOLET ENFANCE

Les 3 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

- Air d' Enfance : 10 places d'accueil prises en compte sur les 30 existantes, sur une amplitude de 12 heures avec 221 jours d'ouverture par an
- Franch'Bambins : 40 places d'accueil sur une amplitude de 12 heures avec 223 jours d'ouverture par an
- Franch'Mômes : 15 places d'accueil sur une amplitude de 10 heures avec 170 jours d'ouverture par an

Le Relais Accueil Petite Enfance

Le Relais Accueil Petite Enfance propose un accompagnement des assistantes maternelles par l'organisation de temps collectifs d'accueil, d'animations et de temps de formation. Il accueille également les parents employeurs d'assistantes maternelles, afin de les guider dans cette fonction et de les épauler dans le rôle de parents.

Le poste de coordination

La coordinatrice Petite Enfance a pour missions d'améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant, de favoriser l'intégration et la participation des familles, et de participer à l'élaboration d'un projet éducatif global. Elle coordonne ainsi tous les projets relatifs à la Petite Enfance sur la commune de Francheville et assure le lien avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La ludothèque du Centre Social Michel Pache

L'évaluation de cette action justifie d'en revoir le contenu quantitatif et qualitatif.

VOLET JEUNESSE

Le centre de loisirs péri et extrascolaire

Dans chaque groupe scolaire, un Accueil de loisirs s'organise après l'école de 16h30 à 18h30. Durant les vacances un accueil de loisirs est proposé à Francheville Le Haut.

Durant ce temps, une équipe d'animation propose aux enfants un cadre ludique, mais aussi des activités manuelles, des jeux collectifs, des sorties, etc.

○ Animations du temps de midi

Ce temps est assuré par l'équipe pluridisciplinaire de la Direction de l'Éducation. Des temps libres, des espaces de jeux et des propositions d'activités sont offerts aux enfants durant la pause méridienne.

● Les séjours de vacances

En février et en juillet des groupes d'adolescents et d'enfants partent en camps.

L'équipe d'animation du service jeunesse est chargée de l'organisation de ces actions.

● L'accueil de Loisirs Maternel du Châter

Situé dans les locaux de l'école maternelle de Francheville Le Bas, cet accueil de loisirs, géré par le Centre Social Michel Pache, fonctionne les mercredis, et pendant les vacances scolaires.

● L'accueil de Loisirs de Bel Air

L'accueil de loisirs de Bel Air, géré par le Centre Social Michel Pache, fonctionne sur les mêmes principes et modalités que celui de l'Aubier

● La formation BAFA

Cette action nécessite d'être revue en termes quantitatifs.

● La Coordination Jeunesse

La coordinatrice Jeunesse a les mêmes missions qu'a la Coordinatrice Petite Enfance mais à destination des enfants de plus de six ans et des jeunes. Elle assure la liaison avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

2 / Donner des objectifs communs à l'ensemble du secteur éducatif, et mettre en place de manière concertée des actions permettant d'y répondre

Ces axes de valorisation et de structuration devront permettre :

- la mixité sociale,
- l'éveil à la citoyenneté,
- le développement personnel,
- le soutien à la fonction parentale.

L'ensemble devant répondre aux besoins des enfants et des jeunes en termes de découverte (de soi, des autres, de l'environnement), de connaissances et de loisirs ; ainsi qu'au besoin des parents de concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

Ce nouveau contrat maintient les règles de financement inhérente au CEJ :

- les actions éligibles pour lesquelles le financement de la CAF est de 55 % d'un montant plafonné,
- les actions non éligibles maintenues (Ciné' J, sensibilisation à la musique, Ateliers thématiques, Programme d'éveil de l'Enfant) pour lesquelles la CAF se retire progressivement du financement
- l'affectation d'une dégressivité de 3 % par an. Cette dégressivité arrivera à échéance en 2016 pour les actions éligibles du volet enfance.

De la même manière, sous peine de minoration de la Prestation Enfance Jeunesse (PSEJ)., le Contrat Enfance Jeunesse veille à

- la répartition de la masse financière des actions éligibles : 85 % pour l'accueil et 15 % pour la coordination et la formation,
- le maintien de l'offre contractualisée
- le respect d'un taux d'occupation minimum fixé à 60 % pour les accueils de loisirs et à 70 % pour les EAJE

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs :

-de valider le principe de la signature du troisième Contrat Enfance Jeunesse conformément au projet ci-dessus.

- d' autoriser Monsieur le Maire à signer, par décision, tout avenant à ce contrat, ne le modifiant pas substantiellement.

- de dire que toutes les modifications substantielles seront retravaillées dans les mois à venir par les partenaires petite enfance en lien avec la caisse d'allocations familiales. Elles seront également proposées à l'avis de la commission petite enfance pour une validation d'un nouveau CEJ 2015/2018 avant la fin de l'année 2015. Une délibération cadre sera proposée en ce sens lors d'un prochain Conseil Municipal.

SPORTS

- **2015-07-09 : Adhésion de la commune de Francheville à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)**

Mesdames, Messieurs,

Au regard des enjeux stratégiques que représente le développement du sport sur la commune de Francheville, il apparaît nécessaire de faire bénéficier notre collectivité de l'adhésion à l'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES).

Les objectifs principaux de cette association sont :

- Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs Élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives ;
- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion et d'organisation de ces activités, de concertation et de négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale ;
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations.
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres -tant collectifs qu'individuels- en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants, soit pour Francheville (entre 5000 et 19 999 habitants) : 220 €.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de :

- dire que la commune adhère à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport et s'engage à verser une cotisation annuelle de 220, €uros.
- dire que Madame Arielle PETIT, Première Adjointe, déléguée aux relations avec les associations, au sport, à la culture et à l'administration générale représentera Francheville auprès de cette association.

CULTURE

- **2015-07-10 : Fête de la Musique 2015 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Musika Franche**

La Fête de la Musique a pour vocation de promouvoir la musique pratiquée par des professionnels et des amateurs. En effet, elle encourage notamment les musiciens amateurs à se produire bénévolement dans les rues et espaces publics.

Dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique 2015 à Francheville, l'association Musika Franche a animé durant une partie de l'après-midi du 21 juin le parvis de l'hôtel de ville.

Installés sur un podium, trois groupes de l'association se sont succédé de seize heures à vingt heures et ont permis au public franchevillois de profiter d'un concert de qualité valorisant la pratique amateur des membres de l'association.

Dans le même temps, l'école de musique proposait une animation mettant en valeur ses activités pédagogiques.

En fin de journée, les commerces franchevillois avaient pris l'initiative d'événements spécifiques.

Pour ce qui concerne la prestation de Musika Franche, le matériel de sonorisation et le technicien ont été fournis par l'association.

À ce titre, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- d'attribuer la subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Musika Franche au titre de son implication technique et artistique dans l'animation de la fête de la musique 2015,
- de dire que cette subvention sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget principal 2015 dûment approvisionné.

Ces crédits seront imputés au compte 65-6574 du budget principal 2015 de la commune.